

Peine capitale

J'ai aussi reçu des nouvelles de l'association des travailleurs sociaux de Terre-Neuve, qui travaillent avec des personnes et des familles soumis à un stress, avec ceux qui enfreignent la loi, avec ceux qui vivent dans des conditions économiques et sociales qui portent le germe du crime avec violence, et elle s'oppose à la peine capitale.

Bien des députés ont dit que si nous rétablissons la peine capitale, nous pouvons veiller à ce qu'elle dissuade les meurtriers de recommencer. Ceux qui s'y opposent trouvent que si nous rétablissons la peine capitale, nous risquons de donner la mort à une personne innocente, et que c'est mal par conséquent. Il ne s'agit pas de savoir si nous nous assurons oui ou non qu'un meurtrier ne récidive pas, s'il ne s'agit pas non plus de dire qu'il faut éviter soigneusement de tuer un innocent. Là n'est pas la question.

La question est de savoir si, en tant que Canadiens en 1987, nous devons lever les bras en signe de défaite, reconnaître que notre système pénal ne vaut plus rien tellement il comporte de défauts, et réagir dans le sens où le veut la meute. C'est une chose que nous avons tous expérimentée chaque fois que les émotions sont à leur comble.

Je pense que tous les Canadiens qui ont réfléchi à la chose, non pas avec leur cœur ou leur estomac devant l'horreur de certains crimes ayant entraîné des pertes de vie, tiennent à ce que nous, parlementaires, dépassions le niveau des simples émotions. Ils tiennent à ce que nous réagissions d'une façon qui soit compatible avec le Canada de 1987. Ils ne veulent pas que nous nous reconnaissons comme battus, déçus devant une justice pénale qui laisse peut-être grandement à désirer. Ils ne veulent pas que, choisissant la solution de facilité, nous demandions le rétablissement de la peine de mort et réclamions un tribut pour compenser les maux de notre justice pénale. Ils veulent que nous nous attaquions aux problèmes difficiles. Ils veulent que nous fassions en sorte que la peine corresponde au crime.

● (0050)

Une certaine Margaret McDonald, du chemin Portugal Cove, de Saint-Jean, Terre-Neuve, m'a écrit pour me dire qu'elle s'oppose à la peine capitale. Elle cite la Bible à l'appui. Voici ses mots:

Je vous invite également à réfléchir au passage suivant:

«Je vous donne à choisir entre la vie et la mort, entre la bénédiction de Dieu et sa malédiction, et je prends le ciel à témoin de ce que vous choisirez. Prenez la vie.»

À ceux d'entre nous sur qui l'issue de ce débat pèse encore plus lourd, à ceux qui, 10 ou 15 minutes avant le vote, n'ont pas encore arrêté la décision qu'ils prendront ce soir, je dirai que je comprends leur difficulté, que je sais quels sont leurs tirailllements. J'invite ces députés qui décideront ce soir du sort de la question à ne pas chercher leur réponse dans la première page du *Globe and Mail*, dans l'opinion que leurs électeurs leur ont exprimée en fin de semaine dernière ni, encore, dans l'idée qu'un pointeur leur donne comme plus populaire aujourd'hui ou cette semaine. Je leur demande plutôt de s'isoler dans un lieu tranquille afin d'entrer en eux-mêmes, de

fouiller leur âme et conscience et de se demander, si la peine capitale était rétablie, si elle pourrait vraiment servir de moyen de dissuasion et si, en rétablissant cet épouvantail—qui n'en est pas un, quant à moi—on pourrait améliorer le sort de la société canadienne.

Ils doivent songer à l'exemple que le Canada donnera au monde quand il sera l'unique pays de l'Occident à avoir entériné ce châtement, ce meurtre sanctionné par l'État dans son système judiciaire. Quel message allons-nous transmettre au monde entier? Mais plus important encore, monsieur le Président, quel message allons-nous transmettre aux enfants du Canada?

C'est un cliché, un peu assommant parfois peut-être, de dire que les enfants sont l'avenir. Pour reprendre un adage des Indiens haidas de la Colombie-Britannique, nous n'avons pas hérité de la terre ancestrale, nous l'empruntons plutôt à nos enfants. Si nous empruntons le pays à nos enfants, sachons quel genre de société nous voulons leur léguer avec le pays que nous leur remettons. Qu'elle soit une société civilisée, compatissante, qui se croit perfectible, qui peut s'épanouir, et non pas une société qui renonce à tout espoir par frustration, qui dit que l'État a le droit d'assassiner en réponse à un acte criminel de violence.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): L'ordre de la Chambre est clair. Aucun député ne doit prendre la parole après 1 heure et toutes les questions doivent être tranchées immédiatement. Toutefois, la question à l'étude ne se limite pas simplement à savoir si la Chambre approuve en principe le rétablissement de la peine de mort. Il s'agit de savoir si nous interviendrons pour exprimer ce qu'il y a de meilleur en nous ou l'inverse. Il faut se demander quelle incidence le pouvoir de l'État devrait-il avoir sur la vie d'une personne? Il faut également se demander comment les députés répondront à cette question fondamentale.

Je demande aux députés de la Chambre de réfléchir à ce que d'autres et moi avons dit, à savoir qu'aucune preuve n'étaye l'argument selon lequel la peine de mort est un facteur dissuasif. Je demande aux députés de la Chambre de réfléchir à ce que de nombreux autres et moi avons déclaré, à savoir qu'il faut reconnaître les imperfections de notre justice criminelle, autrement dit le risque d'erreur, d'erreur irrévocable, si la peine de mort est invoquée. Je demande aux députés de la Chambre d'admettre que le rétablissement de la peine capitale fera passer le Canada dans le camp de l'Iran, de l'Iraq, de l'Afrique du Sud et de l'Union soviétique. Ce ne sont certes pas de bons exemples pour nous en matière de justice.

Je demande aux députés de reconnaître que la plupart des Canadiens qui demandent le rétablissement de la peine capitale expriment en réalité leur inquiétude face aux actes de violence perpétrés au Canada et se demandent si notre justice criminelle permet effectivement d'y remédier. Ils doivent admettre, comme nous le faisons, que la peine capitale n'est pas la réponse à cette préoccupation. Dans les temps modernes, ce n'est pas la peine que l'on a invoquée en condamnant les coupables de tous ces crimes.